



## Éditorial

### Marche du 19 juillet 2017

1500, 3000, 5000 personnes ont marché dans les rues de Nouméa ce mercredi 19 juillet 2017, qu'importe le nombre ! A l'appel du RIN, une mobilisation forte après celle du 26 octobre 2016 fait la preuve que le peuple kanak répond présent, KANAKY 2018 c'est possible ! Une belle réponse à ceux qui refusent aux kanak la place qui est la leur dans ce pays : « le peuple autochtone et colonisé ». Nous parlons bien de peuple et non de « communauté », un peuple qui a partagé son droit à l'autodétermination en

*Suite p.2*

# KANAKY A BESOIN DE TOI



## DANS CE NUMÉRO

### COMMEMORATION

1947 - 2017, les 70 ans de l'UICALO ..... 2

### POLITIQUE

Cahier de revendication  
Marche du 19 juillet 2017 ... 3

Pour voter, il faut s'inscrire ... 4

### SOCIAL

Kanaky aura-t-elle les moyens pour financer son indépendance ? (suite) ..... 5

Un ingénieur Kanak refusé au poste de directeur de la DITTT ..... 5

### EDUCATION POPULAIRE

Un imprévu dans l'agenda de la Ministre ..... 6

Des jeunes de la Maison Familiale Rurale en action ... 7

Agenda ..... 7

### COURRIER DES LECTEURS

Le bonjour d'Arlette ..... 8

Brèves ..... 8

## Suite éditorial

1983 à Nainville les Roches mais qui, aujourd'hui, doit marcher dans les rues de la capitale pour exiger ce que l'état et ses lois coloniales lui refuse, le droit de voter au scrutin d'autodétermination en étant inscrit sur la liste électorale spéciale Consultation.

Par votre mobilisation forte de ce 19 juillet vous rappelez à l'État français et à la droite coloniale locale, que ce scrutin aura lieu si cette liste est sincère et honnête, que le peuple kanak n'est pas limité aux seules personnes inscrites sur une liste électorale générale française et européenne. Le droit à l'auto-détermination est celui du peuple kanak, peuple autochtone de ce pays, droit ouvert aux « victimes de l'histoire ».

Vous avez marché dans les rues de Nouméa ce 19 juillet parce « la colonisation est un crime contre l'humanité » déclaration du

candidat Macron aujourd'hui président de la République française, un crime pour lequel le « Tavini Huira'atira » d'Oscar Temaru au nom du peuple Ma'ohi dépose plainte devant le Tribunal de Première Instance de La Haye, un crime pour lequel les signataires de l'Accord de Nouméa ont emmené Kanaky vers ce rendez-vous de novembre 2018.

Malheureusement, colonialistes et racistes locaux (ils viennent tous d'ailleurs ne l'oublions pas!) sont toujours très actifs, ils le manifestent clairement par leurs réactions sur les réseaux sociaux après notre marche du 19 juillet : une blanche avec le Tshirt kanaky n'a pas sa place dans ce pays mais eux, qui fustigent la délinquance des jeunes kanak, dénoncent l'insécurité, appellent à la haine et au meurtre et entretiennent la peur du kanak sont les dignes représentants des

bien-pensants de ce pays, défenseurs du pays des droits de l'homme et du citoyen, donneurs de leçon sur le respect.

Le prochain Comité des signataires du mois d'octobre devra nous donner les réponses aux questions que nous avons posées au Haut-Commissaire et au Directeur de cabinet de la Ministre des Colonies. Restons vigilants et à l'écoute des messages du RIN; nous intensifierons la pression pour faire aboutir cette revendication légitime.

**Ce numéro 3 de la voix de Kanaky est l'occasion pour le RIN de remercier tous les militants indépendantistes, nationalistes et progressistes qui ont rejoint notre mouvement, particulièrement les militants des Insoumis du Pacifique, merci à tous, restons mobilisés, car le combat continue!**

## COMMÉMORATION

## 1947 - 2017, les 70 ans de l'UICALO

*Lors des élections municipales de PAÏTA en 2014 l'ambition d'aller sur une liste unique des indépendantistes et nationalistes ne s'est pas réalisée, pour autant « l'unité par l'action » reste au cœur de nos préoccupations, en faisant partie ce 70<sup>e</sup> anniversaire de l'UICALO (Union des Indigènes Calédoniens Amis de la liberté dans l'Ordre) et de l'AICLF (Association des Indigènes et Loyaltiens Français) prévu en 2017 (NDLR). Afin d'engager le travail c'est sur le comité « Ke Dja Taan », restons debout ensemble en langue djobéa que l'on va s'appuyer : coutumes, objectifs, contenus, méthodes, échéancier, programmation et communication, cet engagement va se décliner tout au long des trois années écoulées. Ce travail en amont sera très lourd à assumer par l'équipe du comité Ke Dja Taan au regard de ses moyens humains, financiers et matériels autour des trois piliers qui fondent la création de ces associations : la coutume, la religion et la politique.*



## Les grandes lignes de cette année de commémoration :

- Manifestation du 12 mars 2017 : cérémonies commémoratives
- Manifestations des 14-15-16 juillet 2017 : coutumes, conférences, informations, animations, visites guidées etc...
- Lancement de l'exposition itinérante qui fera le tour des communes
- Aménagement et protection du site de Karikouïé
- Mise en place du « poteau de l'aire Djobéa Kapoumé »
- 11 mars 2018 clôture par l'accueil des poteaux des aires coutumières du pays.

## Comme tout projet, celui-ci rencontrera quelques difficultés

- Un manque d'engouement général lié à un désintérêt du fait historique.

- Des responsables peu investis dans ce projet.
- Un contentieux en cours sur le foncier du site de la stèle commémorative.

## Nous retiendrons cependant les points de réussites suivants

- Une expérience enrichissante à tout point de vue pour tous les acteurs.
- L'investissement remarquable des jeunes de Païta qui ont assuré par leur travail et leur participation à tous les stades de la mise en œuvre du projet.
- Une exposition riche en enseignements appelée à faire le tour du pays.
- Un temps fort de notre parcours sur le chemin de l'émancipation.

Le comité *Ke Dja Taan* remercie pour leur soutien les mairies de Païta et Canala, le Gouvernement de la NC et le service des archives, M. Ismet Kurtovitch, les autorités coutumières, religieuses et politiques, l'équipe de Radio Djido, les différents partenaires mais particulièrement tous les jeunes pour leur investissement sans faille dans toutes les réalisations de cette commémoration. 🍌

## UICALO et AICLF

**UICALO** : Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté dans l'Ordre (d'obédience catholique)

**AICLF** : Association des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens Français (d'obédience protestante)

En janvier 1944 la Conférence de Brazzaville met fin au régime de l'indigénat et accorde la citoyenneté française aux populations des colonies françaises suite à leur engagement dans la seconde guerre mondiale. Le 25 mai 1946 un appel est lancé dans toutes les missions du Pays afin de désigner des délégués qui se réuniront du 12 au 19 mars 1947 à Karikouïé à Païta. Cette démarche est motivée afin de contrecarrer l'arrivée de l'idéologie communiste vers l'émancipation des autochtones de Nouvelle-Calédonie. Elle permettra d'abolir les réquisitions et le régime des prestations, ainsi que d'alléger l'impôt de capitation imposés jusque-là aux « indigènes » mais surtout de rédiger un statut indigène évolué. Les principaux acteurs de cette démarche ont été : Roch PIDJOT, Kowi BOUILLANT, Michel KAUMA, Doui Matayo WETTA, Gustave KATAWI, les pasteurs Marc LACHERET et Raymond CHARLEMAGNE, Mgr Edouard BRESSON et le RP François LUNEAU.

# Cahier de revendication - Marche du 19 juillet 2017

**Objet :** *Les kanak doivent pouvoir tous accéder à leur droit à l'autodétermination par une inscription automatique et sans condition sur la liste électorale de consultation*

Monsieur le Président,

Avant d'évoquer le but de notre marche en date de ce mercredi 19 juillet 2017, nous souhaitons présenter très brièvement notre organisation, le RIN (Rassemblement des Indépendantistes et Nationalistes), mise en place en 2015 a pour vocation de préparer la consultation référendaire de 2018 dans de bonnes conditions. Pour cela, trois axes sont définis :

- l'inscription de tous les kanak, sans exception, et quel que soient leurs statuts,
- la mise en œuvre d'initiatives pour enrayer le fort abstentionnisme devenu classique,
- la dénonciation et la lutte contre les nombreuses fraudes constatées lors de l'établissement des listes électorales propres au pays.

S'agissant de l'établissement de la liste électorale réservée à la consultation référendaire, l'État s'en est occupé tardivement, plus précisément à partir de 2016, alors que des organisations indépendantistes dont le RIN avaient soulevé bien avant des difficultés pour qu'elle soit sincère et transparente.

Lors du début des travaux pour l'établissement de la liste, l'ISEE, organisme chargée des listes électorales, en collaboration avec la Direction Générale de la Réglementation des Affaires Coutumières (DGRAC), a fait apparaître l'absence de 25 282 kanak de statut civil coutumier qui ne pourront pas voter lors de la consultation référendaire, car absents de la liste électorale générale.

Face à cette situation inacceptable, le RIN, pour interpeller les politiques, et avant la tenue du Comité des signataires de novembre, organise une marche le 26 octobre dans les rues de la capitale, rassemblant plus de 5 000 personnes.

Lors du dernier comité des signataires du 7 novembre 2016, le groupe UC FLNKS et Nationalistes relaye la demande de procéder à l'inscription automatique et sans condition de tous les kanak concernés prioritairement

par ce scrutin ce qui déclenche de vives discussions. Un plan d'action est donc proposé par l'État et acté, pour mettre en lumière les chiffres annoncés, plan d'actions qui sera suivi dans sa mise en œuvre par le groupe de travail restreint mis en place depuis 2015 sur les corps électoraux, rassemblant des délégués de chaque groupe politique représentés au congrès autour du Haut-commissaire et son secrétaire général.

Le RIN, partie prenante du groupe de travail restreint par le biais du groupe UC FLNKS et Nationalistes, déplore et dénonce la manière dont est mené ce plan :

- l'expertise juridique prévue par le Comité des signataires pour envisager l'inscription automatique des kanak n'est toujours pas réalisée,
- le travail entrepris de vérification des chiffres depuis janvier 2017 agit en toute illégalité (le décret de mise en œuvre a pris fin en décembre 2016 sans être renouvelé)
- la Direction Générale de la Réglementation des Affaires Coutumières (DGRAC) qui détient le fichier d'état civil coutumier n'a pas reçu les moyens suffisants pour exécuter ce travail de vérification, par une insuffisance de collaboration entre le gouvernement du pays et l'État français
- en ce qui concerne l'étude des populations nés en Nouvelle Calédonie, en âge de voter, les chiffres rendus ne concernent qu'une seule commune (Nouméa), sur les 33 communes du pays. Cette étude devrait pouvoir se prolonger pour indiquer le nombre de kanak, relevant du droit commun parmi les chiffres énoncés.
- le recensement des populations réalisé en 2014 par l'ISEE, indiquant le nombre de kanak ne nous paraît pas fiable au vu d'autres chiffres fournis par d'autres organismes. Ainsi, nul ne peut indiquer quel est le nombre exact de kanak actuellement...

Sur cette problématique, les experts de l'ONU venus suivre les travaux de vérification et d'établissement des listes électorales ces deux dernières années ont insisté sur la nécessité de parvenir à des listes électorales sincères, ce qui n'est pas encore le cas et invite à plus d'accompagnement des populations

par tous les acteurs pour parvenir à une meilleure inscription.

L'ONU lors de son séminaire Comité des 24 de cette année, invite l'État Français à tout mettre en œuvre pour permettre à toutes les populations colonisées de la Nouvelle Calédonie d'exercer pleinement leur droit à l'auto-détermination.

Par cette nouvelle marche du 19 juillet, le RIN exige de l'État français :

- l'aboutissement pour fin juillet (date annoncée par la DGRAC) de la connaissance précise du nombre de kanak, de droit coutumier et de droit commun qui ne pourraient pas exercer son droit à l'autodétermination, car absents de la liste générale.
- la participation d'observateurs indépendantistes dans le croisement des différents fichiers tant électoraux que sociaux.
- la transmission des noms des kanak absents afin qu'un réel travail d'information puisse cibler les personnes concernées. Comment le peuple kanak peut-il informer puisque l'État lui refuse l'accès à la liste de toutes ses populations absentes des listes électorales?
- le prolongement, au-delà du 31 décembre 2017 des inscriptions sur les listes électorales.
- la délocalisation des bureaux de vote des Iles sur la Grande terre lors de la consultation pour éviter l'abstentionnisme et l'ouverture d'un bureau de vote pour tous les kanak prisonniers au Camp Est.

Le peuple kanak lutte depuis des décennies pour que lui soit rendu sa dignité, son droit d'exister. Il a engagé de nombreuses concessions jusqu'à présent; il n'ira pas au-delà de celles de l'Accord de Nouméa décidé en 1998 pour fermer la porte de la colonisation.

L'État français a la responsabilité historique de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble du peuple kanak puisse être en mesure de décider de son avenir. Avec le RIN, tous les indépendantistes et nationalistes resteront vigilants et mobilisés tant que l'État français n'aura pas apporté une réponse satisfaisante à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président nos salutations les meilleures.



# Pour voter, il faut s'inscrire

*VOULOIR que Nouvelle Calédonie devienne KANAKY, passe par le vote. Les anciens qui ont combattus, qui nous ont quittés, l'ont décidé ainsi. Respectons ce choix et nous pourrions gagner 2018. Cette arme qui est le bulletin de vote mis dans l'urne dès qu'on a 18 ans demande que l'on figure sur les listes électorales. Si personne ne manque à l'appel les kanak dans le Pays sont les plus nombreux!*

## Quelques rappels pour figurer sur la liste électorale du référendum, la LESC.

Il faut quelques conditions mais la première est de figurer d'abord sur la liste électorale générale (la LEG).

► **Pour être mis sur la liste électorale générale (LEG)**, aller en mairie de la commune où vous pourrez voter facilement avec une pièce d'identité et un justificatif de résidence dans la dite commune (facture d'électricité ou d'eau ou de téléphone... de moins de 3 mois). Si la facture est au nom d'une autre personne, apporter aussi la pièce d'identité de celui qui paye la facture et lui faire remplir une attestation disant qu'il vous héberge en précisant « depuis votre naissance jusqu'à ce jour ».

Pour la pièce d'identité, doit être accepté La carte d'identité ou le passeport (original ou copie) même si la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande. Si vous n'avez pas de carte d'identité demandez là en mairie, elle est gratuite.

En l'absence de tel document, vous pouvez obtenir du greffe du tribunal d'instance un certificat de nationalité.

► **Pour être mis sur la liste électorale spéciale provinciale (la LESP)**, celle qui permet d'élire les élus provinciaux et congrès, et d'être reconnu citoyen de la NC, vous devez faire la demande en mairie, en remplissant un 2<sup>e</sup> formulaire. Prévoir en plus d'autres justificatifs, un acte de naissance de statut civil coutumier ou de droit commun... La mairie vous en demandera peut-être encore d'autres en fonction de votre situation et votre âge. Apportez ces justificatifs et ne « baissez pas les bras »!

*Par exemple : né après 1980, fournir une preuve qu'un de vos parents est déjà sur une LESP*

Un bon conseil, ne racontez pas votre vie en mairie!

## ► Pour être mis sur la liste électorale pour le référendum (la LESC)

- si vous avez été admis à voter le 8 novembre 1998, vous serez mis automatiquement sur la LESC;

- si vous avez le statut civil coutumier et inscrit sur la LEG, vous serez mis automatiquement sur la LESC;

- si vous êtes de droit commun né en Nouvelle Calédonie, vous serez mis aussi de façon automatique sur la LESC avec une condition : être sur la LESP en plus de la LEG;

- si vous êtes nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, inscrit sur la LESP et avec un parent admis à voter le 8 novembre 1998, vous serez aussi inscrit d'office.

Pour tous ceux qui ne remplissent pas ces conditions, se rendre en mairie pour une demande volontaire en remplissant un formulaire spécial. Par exemple, vous êtes de droit commun, né hors de la Nouvelle Calédonie, vous devez faire cette démarche.

Pour tous les formulaires remplis en mairie, une photocopie de votre demande doit vous être donnée, au besoin, réclamez-les comme preuve de votre démarche.

► **Vous ne pouvez pas vous rendre vous-même en mairie**, donnez ou envoyez tous vos papiers à une personne qui fera les démarches à votre place en lui remettant une lettre signée par vous, disant que vous la mandatée (lettre de procuration). Cette solution est valable pour tous, en particuliers, les prisonniers du camp Est, les personnes vivants en France, au Canada..., les personnes du Pays qui sont malades, handicapées, âgées. Une seule personne peut détenir beaucoup de lettres de procuration.

## ► Vous avez vos 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2017 et le 28 février 2018

La mairie va vous inscrire d'office sans que vous ayez à faire la demande. Mais il faut qu'à 16 ans vous vous soyez fait recensé militaire à la mairie. Cette inscription d'office se fera sur la LEG, puis sur la LESP puis la LESC. C'est la mairie qui doit constituer votre dossier avant qu'il soit proposé aux Commissions Administratives Spéciale.

Si vous avez échappé au recensement



militaire ou que vous le fassiez tardivement, vous devez faire vos démarches vous-même comme expliqué précédemment.

## ► Vous avez 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2018 et la veille du scrutin

allez dans votre mairie avec une pièce d'identité pour que vous soyez ajouté à la liste électorale. (Si vous avez 18 ans le jour de l'élection vous ne serez pas autorisé à voter).

► **Vous avez perdu vos droits civiques**, attention, tout prisonnier ne les perd pas et cette perte ne dure qu'un certain nombre d'années indiqués par le jugement.

Si vous ne connaissez pas votre situation le tribunal doit vous renseigner.

Toute personne qui a perdu ses droits civiques doit faire ses démarches en mairie pour être inscrite ou réinscrite.

Vous ne connaissez pas votre situation inscrivez-vous quand même en mairie sans donner d'information. Ce sont les organismes publics qui identifieront si vous pouvez être inscrit ou pas sur les listes électorales.

## Toutes ces démarches sont à faire avant le 31 décembre 2017

Entre mars et mai 2018 vos dossiers seront proposés aux Commissions Administratives Spéciales (CAS) où siège 1 électeur indépendantiste de la commune sur les 5 présents.

Attendre début juin pour retourner en mairie (ou téléphoner) vérifier si les CAS vous ont bien placé sur les 3 listes électorales.

Vous faites la démarche pour la première fois, ne vous découragez pas. Pour toutes difficultés téléphoner à des camarades du RIN.

Pour savoir si vous êtes sur la liste électorale du référendum, envoyer un mail avec pour objet LESC à l'adresse suivante : [lavoixdekanaky@gmail.com](mailto:lavoixdekanaky@gmail.com) ou joindre les camarades du RIN aux différents numéros de téléphone : 825109 / 527103 / 786083

Pour le RIN tout Kanak doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination en figurant sur la LESC quelle que soit sa situation. Dès 18 ans la voix de chacune et chacun comptera.

**Il nous faut gagner KANAKY en 2018!**

# Kanaky aura-t-elle les moyens pour financer son indépendance ?

*La Voix de Kanaky vous propose dans ce numéro : un focus sur le financement du système de protection sociale.*

Cet article fait suite à celui paru dans le numéro 2 sous le titre : la Kanaky aura-t-elle les moyens pour financer son indépendance. Pour illustrer l'affirmation que le pays finance déjà 80 % de ses compétences, nous vous proposons ici un focus sur le financement de la protection sociale. La Calédonie est connue dans la région pour être le pays doté d'un système de protection sociale efficace et généreuse. Ce qu'il faut savoir c'est que cette protection sociale gérée par la CAFAT, est d'abord financée à 90 % par des cotisations sociales (prélevées sur les revenus des salariés et des travailleurs indépendants), et aussi par les produits de la TSS et des taxes sur les tabacs et l'alcool. Notre protection sociale est donc financée par des fonds provenant de l'activité interne. Pour rappel les attributions de la CAFAT sont les suivants : le remboursement des frais de maladie, les allocations familiales, les accidents de travail, les indemnités de chômage, les retraites...

La viabilité et la pérennité d'une telle protection sociale dépend de plusieurs paramètres : l'activité salariée dans le pays, l'évolution démographique, la politique sanitaire et la responsabilité de la population. Quelques données sur ces différents paramètres : sur l'emploi c'est un élément qui dépend étroitement de la politique de développement économique du pays (à l'exemple de la

baisse constatée depuis ces dernières années avec la fin des grands chantiers, et la crise du nickel), - sur la démographie : on retiendra le constat d'une augmentation de la population vieillissante - et enfin une politique sanitaire qui est en cours de révision par l'arrivée du projet DO KAMO, dont l'un des objectifs est d'instaurer un nouveau système de santé qui ramène la responsabilité du patient au centre. Car c'est bien l'homme malade qui déclenche toute la chaîne d'intervention des différents agents économiques de soin, les médecins, les pharmaciens, les infirmiers... On notera en passant que contrairement à d'autres pays, la NC ne déploie que 1 % de son budget santé pour la promotion de la prévention.

Les difficultés financières de la CAFAT qui ont fait l'actualité depuis pratiquement plus de deux ans maintenant relèvent plutôt de la gestion de l'ensemble des paramètres mentionnés ci-dessus. Comment maîtriser les dépenses de santé, comment faire pour que chacun puisse être responsable de sa santé, ce sont les questions qui sont abordées dans les groupes de travail mis en place dans le cadre du portage du projet DO KAMO.



(projet porté par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie, un plan pour une amélioration de la santé des calédoniens à moindre coût). Dans les études engagées pour aider à la décision dans le portage du Plan Do Kamo, on parle bien d'une dérive insoutenable des dépenses. La pérennité et la viabilité de notre système de protection sociale ne dépendent que de nos efforts en interne, à tous les étages du pays, jusqu'à la surveillance de ce que chacun met dans son assiette tous les jours.

Sans vouloir l'affirmer clairement, mais derrière cette problématique, c'est véritablement une responsabilité collective qui est ici sollicitée. Les finances de la France sont un peu partout, mais pour ce secteur, comme nous venons de le démontrer c'est d'abord en grande partie un effort revenant au pays. 🌿

## Un ingénieur Kanak refusé au poste de directeur de la DITTT

Nous sommes en 2017, à plus de trente ans après la signature des accords de Matignon, et à un an du référendum d'auto-détermination, et on est encore à constater que dans certaines directions des services de la Nouvelle Calédonie, les Kanak ne sont pas du tout les bienvenus. Cela fait déjà plus d'une semaine que les réseaux sociaux font état du problème de la nomination du directeur de la DITTT. Un jeune kanak diplômé, ayant fait ses preuves dans cette même direction, occupant le poste de directeur adjoint (durant 3 ans) s'est vu refuser le poste de directeur, alors qu'il était sorti premier dans le classement du jury. Le président du gouvernement qui est en final le chef suprême de la Direction des Ressources Humaines, a refusé

tout simplement le dossier. Donc deux questions : alors les procédures légales de recrutement dans l'administration sont en fait à la merci du bon vouloir « politique » de M. le Président, et secundo dans le cas présent, on est en droit d'affirmer que malgré les diplômes et les compétences, un kanak sera toujours considéré comme incompetent. Et pour ceux qui aiment bien vanter la qualité des diplômes français, la Voix de Kanaky tient simplement à rassurer ses lecteurs, que le jeune kanak dont il est question ici, possède un diplôme d'ingénieur en aménagement, obtenu dans les universités françaises, et en même temps il a travaillé une douzaine d'années en France avant de rentrer au pays. **Si cela n'est pas du racisme, dans quel pays sommes-nous ?**

# Un imprévu dans l'agenda de la Ministre

L'association CEMEA<sup>(1)</sup> Nationale a organisé depuis Paris une rencontre entre Madame la Ministre des Outre-mer, Madame GIRARDIN et leurs camarades des CEMEA Pwārā Wāro<sup>(2)</sup> en Nouvelle-Calédonie. Après quelques échanges, la Ministre a demandé que la délégation qu'elle devait rencontrer soit composée uniquement de jeunes de 18 à 25 ans. Une militante des CEMEA se chargea de constituer la délégation de jeunes sur Nouméa. Ils étaient 6 au départ venant principalement des quartiers populaires de Nouméa (originaire d'Iaai, Xaracu, Vanuatu, Drehu, Paici, Hoot Ma Waap). Pour des raisons personnelles, 3 jeunes n'ont pu continuer la petite expérience de vie qui leur a été proposée.

Madame la Ministre ayant rencontré auparavant des jeunes s'exprimant sous le contrôle d'adultes, ne souhaitait pas revivre la même expérience. Les animateurs des CEMEA Pwārā Wāro se sont donc positionnés uniquement dans l'accompagnement. Une première animation est menée avec l'outil flèche faitière, outil d'éducation nouvelle pour la présentation dans le groupe, une

seconde sur le préambule de l'accord de Nouméa et pour terminer un bilan de cette expérience avec un autre outil nouveau « Karavaak n° 1 » (pirogue à voile avec les 8 poteaux de la case du Sénat coutumier).

Pour préparer la rencontre, ils ont construit une parole commune autour de 3 questions :

- 1- Qui est Madame la Ministre ?
- 2- Quel message voulez-vous lui faire passer ?
- 3- A qui voulez-vous qu'elle adresse votre message ?

**Voici un extrait de ce que les jeunes ont pu partager pendant 2h30 avec la ministre :**

*Le Préambule de l'accord de Nouméa devrait être connu de tous car l'afficher dans les écoles c'est bien mais l'expliquer c'est mieux.*

*Apprendre l'autosuffisance alimentaire, créant le lien à la terre, autour de jardins dans les établissements de la maternelle à l'université.*

*Rappeler à tous nos dirigeants de faire en sorte que l'Histoire de notre Pays soit réellement enseignée parce que celle-ci ne commence pas à la poignée de mains.*

*Diminution de la vente et de la consommation d'alcool dans le pays. Quand l'alcool est fermé c'est bien que cela soit sur tout le pays et pas que dans certaines provinces.*

*Il faut que le drapeau Kanaky soit sur toutes les administrations et toutes les écoles sans aucune exception.*

*Avant le référendum, le problème des 25 000 Kanak doit être réglé et il faut que tous Les Kanak soient inscrits automatiquement sur la liste pour exercer leur droit à l'auto-détermination!*

*Rajouter une réglementation pour le Kava. Si tous les vieux parlent de l'accord de Nouméa comme un processus de décolonisation : De quoi doit-on se décoloniser ? Pouvez-vous avec les dirigeants de notre Pays établir une liste de toutes les choses auxquelles nous devons nous décoloniser ? Cela serait plus clair pour nous! ....*

Ces quelques bouts de parole de 3 jeunes qui composèrent la délégation des CEMEA Pwārā Wāro. Wassuki DEOUWI, Yvette NECHERO et Sephora NAMULI.

Cet entretien fut le dernier de Madame la Ministre des Outre Mers avant qu'elle s'en aille. 🍌

(1) Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.

(2) Source de vie en langue Paici.



## BULLETIN D'ABONNEMENT LA VOIX DE Kanaky

Je vous communique mes coordonnées :

Prénom, NOM .....

Adresse .....

Tél. ....

Email .....

Date ..... Signature

**OUI**, je souhaite m'abonner à la Voix de Kanaky

1an (6 numéros) soit 1000 cfp

1 an abonnement de soutien (6 numéros) à partir de 3000 cfp ou 30 euros

Si chèque en euro, 1 an (6 numéros) : 30 euros

A renvoyer accompagné de votre règlement à :

ELAN DES CONQUES

12 bis, rue Mangin - 98800 NOUMEA - NOUVELLE-CALÉDONIE

Banque : SGCB - Compte : 18319 06711 43116927013 46

IBAN FR76 1831 9067 1143 1169 2701 346

à l'ordre de « ELAN DES CONQUES »

# Des jeunes de la Maison Familiale Rurale EN ACTION !

*La Communauté du Pacifique et les Nations Unies ont lancé en début d'année 2017, un appel à projet audiovisuel en associant les jeunes à la lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT).*

L'association CEMEA Pwārā Wāro par l'intermédiaire de l'animatrice en charge du pôle culture (numérique et éducation à l'image) Manoleta PAVELI s'est saisie de cette opportunité pour proposer et présenter cet appel à projet à la MFR de Baco sur la commune de Koné.

Quatre jeunes volontaires, Valentin TEIN de Koné, Moïse WAGUE de Waa Wi Luu, Daren DREUKO de Drehu, Ezekiel NADJEOU de Koné ont travaillé avec Manoleta PAVELI, l'animatrice du pôle culture des CEMEA et proposer à la CPS leur candidature et une proposition de projet avec les objectifs suivants :

- ▶ Sensibiliser aux facteurs de risques,
- ▶ Effectuer le changement,
- ▶ Adopter des bonnes pratiques alimentaires,
- ▶ S'initier aux nouvelles Technique Information et Communication (TIC)

Le support choisit pour faire ressortir ces objectifs est le draw my life (ma vie en dessin).

Il a été nécessaire de découvrir la définition exacte des MNT. Pour cela, les participants étaient, lors d'une formation qui s'est déroulée du 21 au 23 août 2017, au sein de la CPS.

Durant cette formation, Fidji, Vanuatu, Tahiti, Nouvelle-Zélande, Tonga, Wallis et Futuna étaient

présents. Tout comme nous, ils ont transmis leurs projets retenus par la CPS et les Nations Unis.

Les objectifs de cette formation :

- ▶ Améliorer les connaissances des participants concernant les MNT et les facteurs de risque associés,
- ▶ Renforcer le rôle des jeunes dans la lutte contre la crise liée aux MNT dans le Pacifique,
- ▶ Encourager la créativité des jeunes dans le cadre de la prévention et du contrôle des MNT
- ▶ Développer les compétences des participants concernant les MNT et communication/les médias.



A ce jour, notre projet est à la phase « story board et scénario ». 26 séquences sont nécessaires pour la réalisation de notre draw my life. 21 séquences ont déjà été réalisées. L'animation de notre projet se fera dès le retour des quatre jeunes qui ont repris le chemin de stage en entreprise.

**Susciter l'intérêt et l'implication des jeunes, dans la lutte contre les MNT, c'est contribuer à leurs expressions avec les outils qu'ils ont entre leurs mains et leur faire porter les messages pour la santé des peuples du Pacifique.**

## L'AGENDA

*La voix de Kanaky vous propose quelques événements qui seront célébrés dans notre Pays en ce mois de septembre 2017*

### • 9 septembre à Waa Wi Luu

- Journée Citoyenne avec pour thème « Référendum 2018 »
- Raid à la tribu de Bâa

Renseignement au 42 52 20

### • 8 et 9 septembre à Ponérihouen

**Fête de l'igname** organisée par le Comité des fêtes. Beaucoup d'autres événements auront probablement lieu où population, organisations associatives, culturelles, sportives, se mobiliseront pour animer leur commune.

• **19 septembre à la Conception**, une date qu'on ne peut pas oublier **la commémoration de l'assassinat de Pierre Declercq**,



secrétaire général de l'UC, c'était en 1981. 36 ans se sont écoulés et nous ne savons toujours pas

qui a tué Pierre Declercq. Grand visionnaire, rendons lui hommage pour cette citation qu'il

nous a laissée et qui prendra tout son sens en 2018 lors de l'avènement de notre nation KANAKY

• **22, 23 24 septembre place du MWA KA à Nouméa** : Fête de la citoyenneté organisée par le Comité 150 après en ce jour de la prise de possession de la Nouvelle Calédonie par la France, le 24 septembre 1853.

Le peuple kanak invite toutes les communautés à venir partager et échanger lors de différents forums et autres animations

• **13 au 21 octobre à Poindimié** - Festival Anuru Aboro du cinéma des peuples.

Renseignement au 53 88 22

## Brèves

### A qui profite la chute du gouvernement ?

La démission d'un seul ministre désorganise l'ensemble des administrations et des services de la direction de la Nouvelle-Calédonie. Le député nouvellement nommé préfère-t-il servir la Macronnie<sup>(1)</sup> à Paris que d'investir dans son pays ? Pourquoi Calédonie Ensemble s'amuse-t-il à faire tomber les gouvernements, alors qu'il y a tant de mesures concrètes à mettre en œuvre pour servir le peuple du pays ?

« – Peut être que les ministres travaillaient sur la mise en place d'impôt sur les grandes fortunes ? Sur une réglementation des taux de sucre ? Sur les OGM ? ou sur l'importation du poulet congelé ? Peut-être que certains travaillaient sur la prise en compte du vote blanc ? Sur la criminalité financière ?... »

– Eh, coco, faut pas trop rêver ! Ben là c'est comment ? »

(1) Pouvoir oligarchique du Président Macron

### Pour aller contre les idées reçues

A qui profite une monnaie forte ? Pourquoi donc nos dirigeants mettent-ils en place des politiques d'austérité ? S'il n'y a plus rien à faire dans le pays, ce n'est pas la monnaie qu'il faut diminuer, mais ne serait-ce pas la durée légale du temps de travail ?

L'inflation<sup>(1)</sup> est-elle embêtante pour les gens ? Avant les salaires étaient indexés<sup>(2)</sup> à l'inflation non, qui a bien pu supprimer cela ?

(1) Situation ou phénomène caractérisé par une hausse généralisée et continue du niveau des prix.

(2) Lier la variation d'une valeur (titre, salaire, emprunt, etc.) à celle d'un élément (valeur ou grandeur) pris comme système de référence.

## Le bonjour d'Arlette



Source VALE NC

Travailleuses travailleurs ! Notre avenir en ces temps de soi-disant crises apparaît très incertain dans l'industrie du Nickel. Ici et là les rumeurs sur la fermeture d'usines soit de VALE soit de la SLN sont stratégiquement entretenues. Des milliers d'emplois sont menacés ajoutant à la fatigue des ouvriers le stress d'un avenir incontrôlable. Nous sommes les jouets ou la variable d'ajustement de politiques aveugles décidées dans de hautes sphères soigneusement maintenues hors de notre champ d'action.

Cependant l'intérêt général doit guider notre réflexion et nos actions futures. Il est temps de réfléchir plus avant. Si l'extraction et la transformation de nos montagnes devaient se poursuivre à ce rythme nous serions effectivement avec 3 usines, le second producteur de Nickel métal au monde. Mais pour combien de temps ? Idem, nous détenons la 3<sup>e</sup> réserve de minerai, c'est une « richesse » considérable. Aussi notre responsabilité se doit d'être considérable, en ce sens nous sommes responsable également, nous les petits, de la situation. C'est par nos efforts, sans oublier les « pionniers », que nous œuvrons tous les jours à l'exploitation de cette manne. Une petite richesse pour nous à travers nos métiers et nos salaires, et une immense pour l'État Français des gros patrons, des multinationales. Nous sommes aussi citoyens d'un pays en devenir et devons-nous interroger sur le bien-fondé de poursuivre telle ou telle politique Nickel. Il ne s'agit plus seulement de défendre notre bifteck mais de prendre en compte celui de nos enfants. Au rythme actuel il reste environ 50 ans de travail, et ensuite ? De 3<sup>e</sup> réserve nous passerons 4<sup>e</sup> puis 5<sup>e</sup> puis rien du tout, puis Cailloux !

Le Nickel a mis des millions d'années à se concentrer. Nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de le dilapider en l'espace d'un ou deux siècles laissant le désert et la désolation en plus de la pollution. L'argent issu de nos montagnes ne suffira jamais à l'entretien des

futures générations de chômeurs de cette industrie. Notre premier devoir est de prendre en compte la remise en état des sites impactés suite à une extraction non contrôlée, les dégâts sont importants et vont nécessiter de lourds investissements. Nous serons là, présents au travail pour réparer, mais qui va payer ? Nos enfants ? L'État ? Les patrons ? ou nous-même artisans de cette industrie ?

On entend ici et là de sombres rumeurs de fermeture. Dans un sens écologiste tant mieux ! Le paradis n'a que faire de ces salissures. Dans un autre sens, ce peut être une chance, ainsi la fermeture d'usine offre un débouché, un « boom » économique de par le nécessaire démontage des infrastructures.

En effet, s'il a fallu X milliers d'emplois pour construire il en faudra X milliers pour déconstruire et encore d'autre milliers pour reconstruire des installations pérennes utiles au pays et gérées localement. Par exemple, en lieu et place de la SLN construisons une centrale solaire à concentration THT, n'engendrant ni bruit ni pollution et fournissant une énergie quasi gratuite pour une zone industrielle, de Ducos. Sur le site de Vale, il y a plein de solutions : Un grand chantier naval, une pêcherie conserverie, une zone industrielle, un parc à thème, des hôtels, des maisons de retraites dans le calme du Grand Sud etc... Ou comment d'un désastre annoncé rebondir sur le développement utile et nécessaire sans perdre l'emploi. Encore faut-il que nous, travailleuses et travailleurs puissions avoir voix au chapitre et nous responsabiliser sur la voie d'une Citoyenneté active.

Voir aujourd'hui syndicats, patrons, et l'État, pleurer face à des investisseurs ploutocrates et pollueurs devrait nous alarmer quant à notre devenir et nos avenir. C'est ici et maintenant le temps de prendre conscience que tout est encore possible.

Pour finir, n'oublions pas de remercier « la voie de Kanaky » qui nous permet dans ces colonnes d'ouvrir un débat trop longtemps monopolisé par le souci du rendement immédiat. DD

Envoyez-nous vos articles à l'adresse email : [journal.lavoixdekanaky@gmail.com](mailto:journal.lavoixdekanaky@gmail.com) Un comité de rédaction se chargera de faire les dernières corrections avant la publication. La petite équipe qui a pris la responsabilité de cette parution a besoin aussi d'un coup de main pour toute la partie technique et financière afin de pérenniser l'initiative dans le temps. Le comité de rédaction se réunit au moins deux fois par mois au local de l'Élan des Conques au Centre ville - 12 bis rue Mangin immeuble richelieu - Tél. : 28 72 90